

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
VOILE LEGERE 2017-2020



Championnat du Morbihan / **Optimist**
19 Novembre 2017
Club Nautique de Baden - 56
Autorité Organisatrice (AO) : Club Nautique de Baden
Grade : 5b

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017 - 2020)
- 1.2 Les RIR pour le Championnat Promotion
- 1.3 Les règlements fédéraux, le règlement sportif du Championnat Départemental 2017-2018 du CDV 56

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information disposé dans les locaux du club
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse <http://club-nautique-baden.fr/regate-optimist-2017-11-19/>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 01.00 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du Club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Lorsque le Pavillon Y est hissé sur le mat du club à terre, le port des équipements individuels de flottabilité est obligatoire pour tous (y compris les accompagnateurs et bateaux officiels) à tous moments.(DP)

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Jour et date Dimanche 19 Novembre 2017 de 9h à 10h
- 5.2 **Jour de course > 19 Novembre 2017**

- Briefing des équipages/entraîneurs > **09.30**
- Heure du 1^{er} signal d'avertissement > **11 heures**
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 15h00**



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Le pavillon de la classe « Optimist » est utilisé en Signal d'avertissement (H-5) de la sorte
- **Promotion** : Optimist + Flamme verte
 - **Départemental** : Optimist + Pavillon Flamme Blanche

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 6.3 Le type de parcours est représenté par une flamme numérique, hissée au plus tard au signal d'avertissement (voir parcours dans Annexe **PARCOURS**)
- >> Flamme n°1 > Parcours Promotion, Bouée « Promotion »
 - >> Flamme n°2 > Parcours Départemental > Bouées cylindriques jaunes

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies ainsi :

	Marque de départ	Marques 1	Marques 2	Marque 3		Marque d'arrivée
Optimist Promotion	Bateau Comité +pavillon orange	1P Bouée Frite promotion	2 P Bouée Frite promotion	3 P Bouée Frite Promotion	Marque 4 4 Cylindrique Jaune	Bateau Comité + Frite verte
Optimist Départemental		1 Cylindrique Jaune	2 Cylindrique Jaune	3 Cylindrique Jaune		

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

- 9.3 Marque de changement de Parcours (IC 12) > **Bouée Rouge**

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (Bouée Rouge IC 9.3) (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange **sur un bateau comité** et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
Optimist Départemental	[40]	[55]
Optimist Promotion	[15]	[30]

- 15.2 Délai pour finir après le premier : **15 minutes**.
Les bateaux finissant après le temps limite seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury, bâtiments du Club, Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dans les bâtiments du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

- Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses **moins la plus mauvaise**.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités de l'émargement à la sortie et au retour : l'inscription tiendra lieu d'émargement départ. Un émargement retour sera effectué par pointage après la ligne d'arrivée en prenant contact avec l'équipe dédiée au pointage retour sur l'eau.

Les concurrents n'ayant pas émargé au départ ou à l'arrivée se verront appliqués une pénalité de 10 % du nombre des inscrits. Cette pénalité sera appliquée sans instruction, ceci modifiant la RCV 38.1

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. EVACUATION DES DETRITUS

Les coureurs ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux de l'organisation et des entraîneurs.

21. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

21.1 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de course depuis le signal préparatoire de la 1^{ère} classe à partir jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions FF Voile s'appliquera.

21.3 **Pour la catégorie PROMOTION une aide extérieure est possible pour le dernier coureur dès lors qu'il est décroché, puis pour l'avant dernier SI le dernier a été aidé et ainsi de suite.**

22. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. VHF 73

23. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Optimist Promotion : 1^{er}, 1^{ère} fille, 1^{er} poussin (2009 et après)+ 1 prix spécial.
- Optimist Départemental : 1^{er}, 1^{ère} fille, 1^{er} benjamin. + 1 prix spécial.

24. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Eric DOMAGE

Président-e du comité technique : en cours

Président-e du jury : en cours

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE ZONE DE COURSE

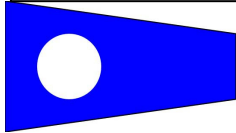
**MISE A L'EAU – PARKING REMORQUES** Mise à la cale de Port Blanc (Baden) avant 9h00

Les bateaux pourront être stockés sur la plage de Toulandac en attendant le signal de premier avertissement

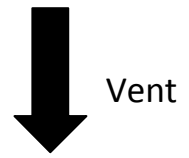
Les concurrents transiteront vers la zone de régates sous leur propre responsabilité, le CNBaden mettra à disposition AVANT et APRES la course un bateau de sécurité entre Port Blanc et la zone de navigation

ANNEXE PARCOURS

Flamme n°2 :
Départemental

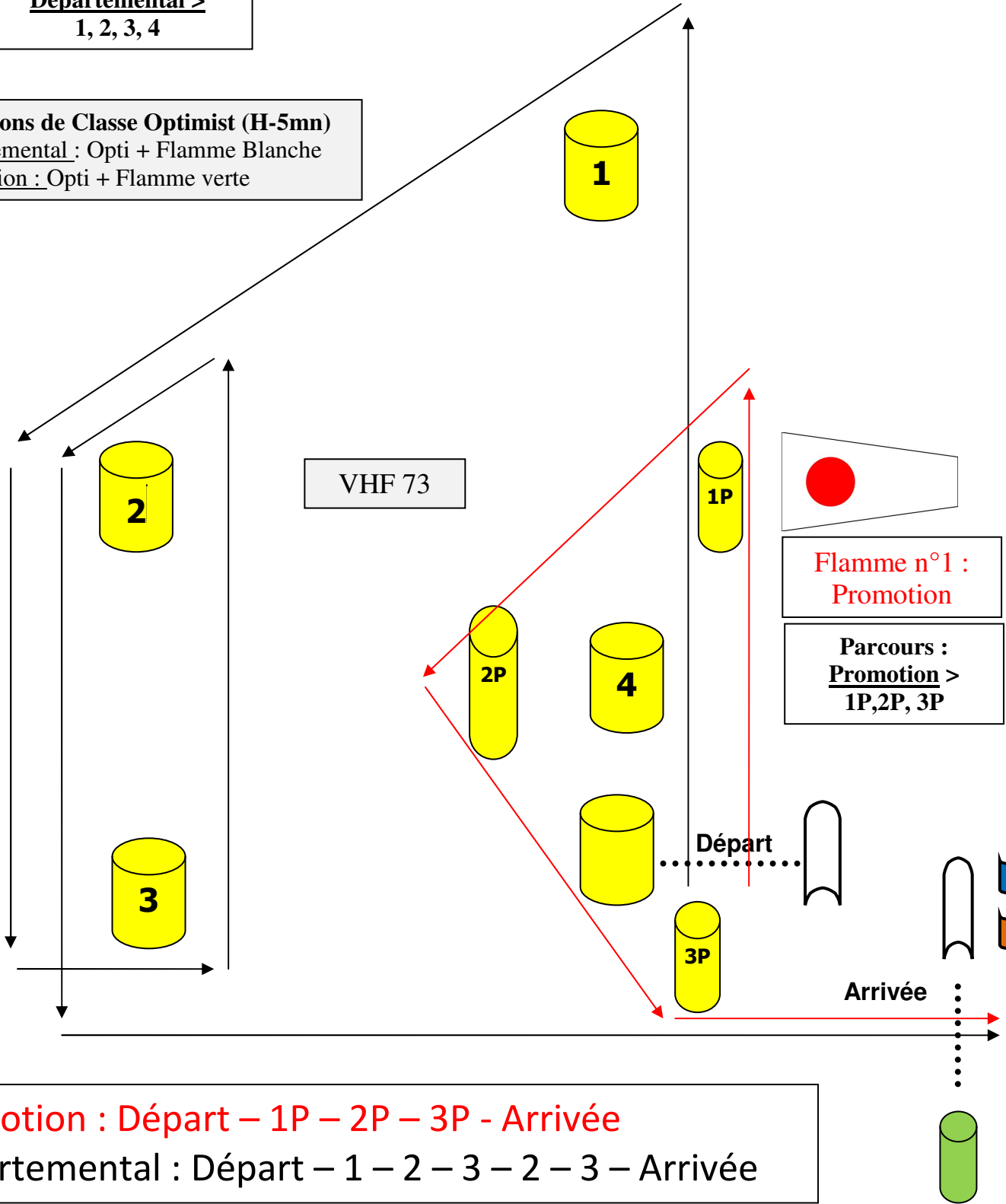


Parcours :
Départemental >
1, 2, 3, 4



Pavillons de Classe Optimist (H-5mn)
Départemental : Opti + Flamme Blanche
Promotion : Opti + Flamme verte

VHF 73



Promotion : Départ – 1P – 2P – 3P - Arrivée

Départemental : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée